



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Création d'une médaille des épidémies

Question écrite n° 28019

### Texte de la question

M. Philippe Gosselin attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la création d'une médaille d'honneur des épidémies. En 1884, une grave crise d'épidémie de choléra sévit en France. Elle suscita, comme aujourd'hui, avec la crise sanitaire exceptionnelle de l'épidémie de coronavirus, de très nombreuses actions de dévouement et d'actions remarquables. Une médaille d'honneur des épidémies fut alors instituée par un décret du 31 mars 1885. Les progrès de la médecine et de la disparition des grandes épidémies ont entraîné la suppression de cette médaille au cours du XXe siècle. Aujourd'hui, aucune décoration à caractère général ne permet donc de reconnaître les mérites, spécifiques, des personnes, de tous statuts, qui se sont particulièrement distinguées par leur dévouement pendant les maladies épidémiques. La crise actuelle met en première ligne de nombreuses personnes, de toutes catégories, de tous statuts, civils, militaires, fonctionnaires, bénévoles... qui luttent avec acharnement contre la pandémie du covid-19 au profit de leurs concitoyens. Il apparaît légitime de pouvoir reconnaître leur engagement et leur dévouement. Si la Nation doit exprimer une reconnaissance concrète, matérielle, les reconnaissances symboliques ne sont pas à exclure. Bien au contraire. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si, le moment venu, le Gouvernement envisage la création d'une distinction officielle, sur le modèle d'une médaille des épidémies, pour l'ensemble des personnels qui participent à la lutte contre le covid-19 et si oui, à quelle échéance.

### Texte de la réponse

La « Médaille de l'engagement face aux épidémies », décoration créée par un décret du 31 mars 1885, a été réactivée. Elle est destinée à récompenser les personnes qui se sont particulièrement signalées par leurs actions ou leur dévouement dans la lutte contre la pandémie. Un décret devrait paraître au Journal officiel avant le 1er janvier 2021.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Gosselin](#)

**Circonscription :** Manche (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 28019

**Rubrique :** Décorations, insignes et emblèmes

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Solidarités et santé](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [7 avril 2020](#), page 2591

**Réponse publiée au JO le :** [1er septembre 2020](#), page 5848